

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Petit projet innovant sur la réhabilitation énergétique en maison individuelle -  
Réglementation d'intervention - Modification de l'article 17 - Date de fin des  
travaux - Décision - Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 21 décembre 2012, vous avez approuvé le lancement et le règlement ci-annexé d'un appel à projet « Petit Projet Innovant » sur la réhabilitation énergétique en maison individuelle. Ce dernier est destiné à promouvoir des projets de réhabilitation exemplaires et reproductibles.

Dans la séance du 10 octobre 2013, le jury a sélectionné 14 projets et a fixé le montant de la récompense attribuée par la Communauté urbaine de Bordeaux à chacun d'eux. Le bureau d'études thermiques et prestataire de La Cub sur ce projet, ad3e, a effectué un audit énergétique de l'existant pour l'ensemble des habitations sélectionnées. Il a également proposé un plan de financement pour chaque projet à mener, à la suite de quoi un accord est intervenu entre le propriétaire, son artisan-référent, la société ad3e et La Cub sur les travaux à réaliser.

Sur l'ensemble des 14 lauréats sélectionnés, 6 lauréats ont déjà achevé leurs travaux, 2 autres les termineront fin septembre. Les 6 restants n'ont pas encore finalisé leur dossier de demande d'aides publiques, notamment auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), et ne pourront pas ainsi enclencher de travaux d'ici la période estivale 2014. Or, le règlement annexé au projet prévoit dans son article 17 que « les travaux devront être achevés impérativement avant le 31 septembre 2014 ».

Pour que tous les projets puissent être valorisés, exemplaires, reproductibles et permettent d'encourager au passage à l'acte dans la réhabilitation énergétique, il convient de modifier le règlement pour prolonger le délai d'exécution des travaux. Cette action donnera ainsi la possibilité à ces 6 lauréats d'achever leurs travaux au-delà de la date du 31 septembre 2014. L'article 17 doit être modifié comme suit : « les travaux devront être achevés impérativement avant le 28 février 2015 ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Considérant que

La Cub souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de réhabilitation énergétique, valoriser les projets exemplaires, innovants et reproductibles, sensibiliser le plus grand nombre d'habitants aux enjeux de la réhabilitation énergétique et encourager au passage à l'acte.

**Décide :**

**article 1** : de prolonger la durée d'exécution des travaux jusqu'au 28 février 2015 et de modifier le règlement de l'appel à projet « Petit Projet innovant sur la réhabilitation énergétique en maison individuelle » en son article 17 comme suit : « les travaux devront être achevés impérativement avant le 28 février 2015 ».

**article 2** : d'autoriser M. le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 SEPTEMBRE 2014  
  
PUBLIÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2014

Mme. ANNE WALRYCK